

N° 36109

Le 19 février 2015

February 19, 2015

Coram : Les juges Abella, Karakatsanis et
Côté

Coram: Abella, Karakatsanis and Côté JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Pascal Beaudoin

Pascal Beaudoin

Demandeur

Applicant

- et -

- and -

Sa Majesté la Reine

Her Majesty the Queen

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La requête en prorogation du délai de signification et de dépôt de la demande d'autorisation d'appel est accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel du Québec (Montréal), numéro 500-10-004788-103, 2014 QCCA 250, daté du 7 février 2014, est rejetée.

The motion for an extension of time to serve and file the application for leave to appeal is granted. The application for leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal of Quebec (Montréal), Number 500-10-004788-103, 2014 QCCA 250, dated February 7, 2014, is dismissed.

- 2 -

N° 36109

J.S.C.C.